

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Mme Stéphanie BORIE

Réf : SR/FL n° 2018.069

Marmande le 26 mars 2018

## Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 05 mars 2018

### Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 29

Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 27 février 2018 s'est réuni le lundi 5 mars à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, CARBONNET Serge, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, BRETAGNE Karine, SPECOGNA Marilyn, BROUILLON Hervé, MAHIEU Anne, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard, MAURIN Patrick, Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, CARRERE-GALDIN Nicole, VERDIER Alain,

Pouvoirs : de COUZINEAU Patrick à LABARDIN Philippe, de CORREGES Jacqueline à BENQUET Daniel, de CARRERE-GALDIN Nicole à SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie.

-----

Lydie ANGELY est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil du 25 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

Dans son préambule, M. Le Maire se félicite de la forme que prend la collectivité. Les missions sont pour lui assumées, la collectivité investit, le budget est maîtrisé et les investissements sont bons.

### **Dossier n°1 Consultation citoyenne : Aménagement de l'Avenue Christian Baylac**

S.CARBONNET présente le dossier

Il précise que le projet a été retenu par l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine)

Le cabinet DESURB a été retenu pour mener la réflexion. La population a été concertée.

Trois propositions ont été faites soit :

- 1) le maintien des sens de circulation actuels ; réfection et sécurisation de la voirie.
- 2) la modification des sens de circulation ; réfection et sécurisation de la voirie
- 3) la modification des sens de circulation ; réfection et sécurisation de la voirie ; déplacement de l'entrée de l'école Labrunie.

La consultation s'est déroulée du 26/01/2018 au 10/02/2018. Elle était organisée autour des trois points de votes physiques (Vie Citoyenne, Maison des marmandais, Police Municipale) et d'un vote électronique sur le site « vie citoyenne ».

Cent seize personnes ont pris part à cette consultation citoyenne.

Le scénario 3 a été retenu par 43 % des votants (50 votes). Il s'agit du scénario qui respecte le plus l'ensemble de l'avis des participants aux ateliers. Il s'agit au cours de ce conseil municipal de confirmer ce choix technique.

B.MANIER s'interroge sur le passage sous la voie ferrée qui passe de 2 fois à une fois une voie, un feu tricolore est-il envisagé ?

M. Le Maire explique qu'ils ont retenu l'exemple de la Gironde où pour éviter un afflux de circulation un simple sens de circulation a été adopté avec un rétrécissement des voies.

La priorité sera donnée à l'accès vers le centre-ville ceci à cause de la caserne des pompiers.

J.HOCQUELET précise que sur la forme il aurait aimé que ce sujet soit présenté en commission urbanisme.

M. Le Maire rappelle qu'il s'agit ici d'une simple information.

Pour J.HOCQUELET entre les scénarios 2 et 3 il faut garder à l'esprit la nécessité de sécurisation de l'axe venant de la Rue Jean Mermoz.

P.LABARDIN explique que le budget voirie octroyé pour la réfection des rues est de 1 130 000 euros. L'investissement pour la rue Baylac est de 900 000 euros. La réalisation sera effectuée sur l'année 2018.

M.CERUTI souhaite savoir ce que les gens du quartier pensent de ce changement de sens de circulation.

M. Le Maire explique qu'il sera difficile de revenir à un double sens.

P.LABARDIN explique que cela est faisable mais qu'il faudra supprimer les pistes cyclables et le stationnement.

S.CARBONNET précise que la population a été informée du planning des travaux.

J.HOCQUELET revient sur le fait que ce dossier est une présentation, mais ne soit pas une décision. Il n'aurait pas été choqué que ce dossier soit présenté en commission.

M. Le Maire précise que le conseil municipal doit prendre acte du résultat mais qu'il s'agit simplement d'une décision du maire et statutairement il n'y a aucune raison de le passer en commission étant donné que la décision incombe au maire. Il est heureux que la population ait affirmé son choix pour le sens de circulation.

R.CHRISTEN, en tant qu'habitant et élu du quartier, est ravi que cette décision soit prise. Il juge impensable de repasser la rue Jean Goujon en sens unique.

J.LDUBOURG précise que les travaux vont durer entre 5 et 6 mois.

M. Le Maire salue les travaux de la commission extra-municipale qui se sont tenus samedi. Ils vont faire prendre un nouveau départ à la voie douce.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

## **Dossier n°2 - Présentation de l'organisation de la restauration scolaire dans les écoles**

N.GALDIN étant souffrante, V.ELMI (Responsable de la restauration) présente le dossier accompagné de S.BALDASSARE (Responsable ELIOR)

Aujourd'hui, on compte sur la collectivité 8 sites de restauration, Beyssac, Herriot, Jaurès, la Maternelle du Centre, Labrunie, Lolya, Magdeleine et Thivras.

En moyenne 1100 repas sont servis chaque jour, (315 repas en maternelle servis à table, 675 repas en élémentaire et 110 repas adultes servis en self).

Deux sites scolaires, Herriot et Labrunie font l'objet d'une externalisation concernant la prestation de service, pour l'année scolaire 2017/2018. L'ALSH de Marmande bénéficie aussi de cette prestation de service. Une mise à disposition des agents Mairie et ELIOR est effective sur cette structure, les mercredis, et les petites et grandes vacances scolaires.

L'organisation de prestation de service des deux sites externalisés se déroule de la manière suivante :

- 1 agent Mairie en détachement ELIOR, sur Herriot et 3 CDI intermittents ELIOR
- 1 agent Mairie en mise à disposition ELIOR, sur Labrunie et 2 CDI intermittents ELIOR

Les 5 agents repris par le prestataire ELIOR sont des fins de contrats aidés et / ou des contrats avenir, formés par le service de restauration de la Mairie. Ils interviennent et assurent ce service (réception des repas, remise en température, service en salle et en self, nettoyage de l'office et des salles de restauration...) avec les 2 agents Mairie.

Cette externalisation a permis de faire face aux arrêts des contrats aidés en août 2017 et de maintenir une prestation de service de qualité, pérennisant ainsi des emplois sur le bassin marmandais.

Elle contribue également à gérer et octroyer les ressources humaines nécessaires au bon fonctionnement du service en palliant notamment à l'absentéisme, la formation etc...

Les menus sont adaptés aux besoins nutritionnels des enfants.

Ils sont élaborés et proposés par la diététicienne du prestataire ELIOR, suivant les recommandations du GERM CN (Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et Nutrition), du cahier des charges nous liant. Ils sont ensuite validés par la Commission Restauration de la Ville de Marmande, de VGA et du SIASR (Groupement des communes de Jusix, Lagupie et St Martin Petit).

Le grammage spécifique servi pour chaque catégorie de convive (maternelle, élémentaire et adulte) est également défini par le GEMRCN et doit être respecté.

La composition des menus journaliers est la suivante :

- 20% de Bio soit un composant par jour et/ou un menu complet bimensuel.
- 65% de produits frais (légumes, fromages et/ou laitages, fruits, charcuteries, viandes, œufs, gâteaux faits maison...)
- 20% de produits secs (pâtes, riz, semoule, gâteaux secs, compotes et/ou fruits cuits...)
- 15% de produits surgelés (poissons et/ou certaines viandes hachées, légumes hors saison, frites...)

Ces pourcentages sont en accord avec les demandes précisées dans le cahier des charges, signé par les différentes entités.

S.BALDASSARE explique l'approvisionnement de la restauration.

55 % de l'approvisionnement est fait en circuit court c'est à dire que la distance parcourue est de 150 kms maxi de la cuisine, avec un seul intermédiaire.

Aujourd'hui la cuisine centrale représente un gros volume de repas. Un partenariat a été conclu avec la Chambre d'Agriculture. La saisonnalité est respectée dans le choix des menus.

Elle explique qu'ELIOR est un prestataire qui applique les exigences de tous ses clients, des collectivités.

Ils travaillent avec des producteurs de la région. (Fromagerie du TEMPLE, YAOURTS Péchalou, salades de Ste Bazeille ...) De même, les agriculteurs du Marmandais sont engagés (Fauillet).

Elle précise que les menus sont construits en fonction des approvisionnements.

Une restauration scolaire de qualité s'articule et se travaille au quotidien, l'improvisation n'a pas sa place.

Il s'agit d'établir et faire respecter un cahier des charges strict en répondant au mieux aux attentes de chacun.

Il est nécessaire de vérifier, contrôler et échanger régulièrement avec le prestataire, positives comme négatives, les remontées doivent trouver réponse.

Il est indispensable d'être attentif aux nouvelles règles et modes de consommation, d'être force de propositions et d'innovation pour l'Agenda 21.

M. Le Maire remercie V.ELMI et S.BALDASSARE pour cette présentation de qualité. Il propose les lentilles de Grateloup.

R.CHRISTEN précise que dans le cadre de l'ARS une enquête a été menée et révèle très peu de gaspillage.

L.VALAY s'interroge sur les dispositions prises eu égard des enfants allergiques (par exemple par rapport aux allergies au gluten) et sur le choix du plat principal. Elle souligne qu'aujourd'hui nombre de parents sont attirés par différents modes alimentaires végétalien, pas de viande.

V.ELMI explique qu'aujourd'hui la collectivité n'est pas en capacité de fournir des repas sans allergène. Un PAI (Projet d'accueil individualisé) est signé entre le médecin scolaire et la mairie pour donner l'autorisation aux enfants allergiques de pouvoir consommer leur panier repas à la cantine.

Elle précise également qu'aujourd'hui il est obligatoire de servir les 5 composantes prévues au menu. La totalité du repas est servi. L'enfant choisit de consommer ou pas la totalité.

M.CERUTI s'interroge sur le statut des agents par rapport à cette externalisation.

M. Le Maire explique que le personnel a également été transféré à ELIOR.

M.CERUTI s'interroge également sur la durée du contrat. V.ELMI explique que le contrat de prestations prend fin au 31 décembre 2018. Un nouvel appel d'offres sera lancé.

M.CERUTI revient sur le personnel en contrat, et souhaite savoir si les agents peuvent être embauchés à ELIOR en cas de changement de prestataire.

Il souligne qu'il est nécessaire d'être vigilant sur le transfert de personnel.

Il demande des précisions par rapport à l'application du quotient familial de la CAF, une étude a-t-elle été réalisée ?

Il souhaite également savoir qui assure le suivi du cahier des charges. Selon lui les employés municipaux n'ont pas le temps d'effectuer cette tâche.

M. Le Maire précise que le choix de ce mode de calcul a été fait pour plus d'équité. Tous les revenus sont pris en compte.

S.BORDERIE souhaite savoir si des familles ont réellement vu leur facture baisser.

M. Le Maire précise que ce changement a été étudié dans l'optique d'un système plus équitable.

V.ELMI explique qu'elle garantit et contrôle le cahier des charges en déjeunant chaque jour à la restauration scolaire. Les produits frais sont contrôlés avant d'être servis. Le dialogue est permanent avec le prestataire. Un contrôle au sein de la mairie et des marchés publics est effectué.

J.HOCQUELET revient sur le choix du mode de calcul pour la facturation il demande si l'ensemble des recettes est le même pour la mairie.

M. Le Maire précise qu'un bilan sera fait.

JP. MARCHAND souligne qu'il est important de travailler avec les agriculteurs, et producteurs du coin, une bonne image est véhiculée et cela fait vivre notre territoire.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

### **Dossier n° 3 - Débat d'orientations budgétaires 2018**

J.JACQUET présente le dossier. Elle explique qu'il s'agit de la première étape du cycle budgétaire. La présentation du débat d'orientations budgétaires s'impose aux communes de plus de 3500 habitants. Il ne présente aucun caractère décisionnel. Le Conseil Municipal doit prendre acte de ce débat.

La loi Notre en a modifié les modalités de présentation et de transmission.

Les engagements pluriannuels doivent faire l'objet du débat d'orientations budgétaires. Le conseil municipal appréhende les choix des orientations budgétaires.

C'est l'occasion d'informer les élus, la population de l'état des finances de la commune.

Malgré le contexte tout est mis en œuvre pour maintenir, contrôler les dépenses notamment en matière de personnel et tout cela pour le bien être des Marmandais.

Elle rappelle les principales mesures de la loi des Finances 2018

La mesure phare pour l'année 2018 est la réforme de la taxe d'habitation avec un dégrèvement pour les 3 ans à venir.

J.JACQUET rappelle les différents changements avec notamment le rétablissement du jour de carence (les accidents du travail, congés maternité sont exclus du dispositif).

La situation financière de la Commune au 31 décembre 2017 se décompose ainsi (sous réserve de la clôture définitive et du vote du compte administratif) :

A la clôture de l'exercice 2017, le compte administratif provisoire faisait apparaître un résultat global de 2 371 K€ se décomposant comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé :	+ 4 343 903,12€
Déficit d'investissement cumulé :	- 2 380 348,21€
Restes à réaliser :	+ 407 597,62€
Résultat cumulé :	+ 2 371 152,53€

Toutes les dépenses sont engagées.

Une évolution de la CAF est constatée malgré une baisse constante des dotations de l'État.

Les dépenses de fonctionnement :

	2015	2016	2017	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des dépenses réelles de fonctionnement	21 362 115	20 726 124	21 047 333		
Evolution en %	0,72%	-2,98%	1,55%	-0,74%	-1,47%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	13 123 288	12 901 862	13 089 820		
Evolution en %	0,03%	-1,69%	1,46%	-0,13%	-0,26%
Charges à caractère général (chap 011)	4 137 048	4 015 826	4 149 187		
Evolution en %	6,26%	-2,93%	3,32%	0,15%	0,29%
Contingents et participations obligatoires (art 655)	674 203	632 611	630 174		
Evolution en %	-0,04%	-6,17%	-0,39%	-3,32%	-6,53%
Subventions versées (art 657)	2 140 596	1 997 141	1 805 230		
Evolution en %	-0,77%	-6,70%	-9,61%	-8,17%	-15,67%
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	258 567	228 650	243 755		
Evolution en %	5,46%	-11,57%	6,61%	-2,91%	-5,73%
Intérêts de la dette (art 66111)	751 198	651 481	584 501		
Evolution en %	-7,11%	-13,27%	-10,28%	-11,79%	-22,19%
Autres dépenses	258 117	283 989	415 925		
Evolution en %	-10,85%	10,02%	46,46%	26,94%	61,14%
Atténuation de Produits	19 099	14 564	128 741		
Evolution en %	-14,69%	-23,74%	783,97%	159,63%	574,07%

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des dépenses de fonctionnement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.



Concernant le personnel plus précisément la répartition des effectifs et statuts, la collectivité est passée à 358 titulaires contre 301 en 2017. Certains sont partis à VGA. Une diminution globale des effectifs est à noter (fin des CAE).

En 2018, 369 agents ont fait l'objet de rémunération (ne sont pas inclus les personnels en disponibilité, ou arrêt maternité)

On compte 314 titulaires (dont 285 temps pleins), 40 contractuels (dont 25,95 temps pleins) et 35 autres types de contrats.

J.JACQUET souligne une fluctuation du nombre de contrats aidés recrutés pour quelques mois.

Concernant la répartition des catégories, est à noter la prédominance des catégories C.

La catégorie A est faiblement représentée. L'âge moyen dans les effectifs est de 45 ans, la parité est respectée.

J.JACQUET donne quelques chiffres concernant les différents ratios :

- Ratios nationaux pour la catégorie A : 6 % à Marmande : 4 %
- Ratios nationaux pour la catégorie B : 11,45 % à Marmande : 15,85 %
- Ratios nationaux pour la catégorie C : 82,15 % à Marmande : 79,28 %

Il y a un décalage entre la moyenne de la strate et Marmande.

Dans la pyramide des âges le nombre de personnes proches de la retraite est important. Il est nécessaire d'anticiper pour ne pas perdre le savoir-faire.

Les femmes de 30 à 35 ans sont faiblement représentées à Marmande.

#### EFFECTIFS DE MARMANDE - BUDGET GÉNÉRAL EN 2018

Profil de rémunération	Janvier	Année	12 derniers mois
<b>Titulaires ou stagiaires (etp)</b>	<b>294 (285,20)</b>	<b>294 (285,20)</b>	<b>293 (282,59)</b>
Evolution N-1	-2,00 % (-1,98 %)	0,68 % (0,34 %)	-0,48 % (-0,85 %)
<b>Contractuels indiciaires (etp)</b>	<b>40 (25,95)</b>	<b>40 (25,95)</b>	<b>37 (24,22)</b>
Evolution N-1	42,86 % (39,59 %)	21,21 % (15,13 %)	12,63 % (7,19 %)
<b>Autres (etp)</b>	<b>35 (30,22)</b>	<b>35 (30,22)</b>	<b>70 (54,68)</b>
Evolution N-1	-56,79 % (-55,89 %)	-61,54 % (-57,36 %)	-17,00 % (-18,95 %)

Catégorie	Janvier	Année	12 derniers mois
<b>Catégorie A (etp)</b>	<b>19 (18,49)</b>	<b>19 (18,49)</b>	<b>18 (16,46)</b>
Evolution N-1	5,56 % (5,06 %)	(14,28 %)	3,85 % (5,40 %)
<b>Catégorie B (etp)</b>	<b>59 (55,13)</b>	<b>59 (55,13)</b>	<b>59 (54,55)</b>
Evolution N-1	-6,35 % (-6,43 %)	1,72 % (2,23 %)	-0,28 % (0,40 %)
<b>Catégorie C (etp)</b>	<b>256 (246,54)</b>	<b>256 (246,54)</b>	<b>293 (272,67)</b>
Evolution N-1	-19,50 % (-17,38 %)	-18,47 % (-15,50 %)	-6,69 % (-7,25 %)

	Janvier	Année	12 derniers mois
<b>Nombre d'agents payés</b>	<b>369</b>	<b>369</b>	<b>461</b>
<b>Nombre de bulletins (moyenne)</b>	<b>369</b>	<b>369 (369)</b>	<b>4 796 (400)</b>

Les Recettes de fonctionnement :

	2015	2016	2017	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des recettes réelles de fonctionnement	24 595 128	23 236 211	23 563 422		
Evolution en %	0,34%	-5,53%	1,41%	-2,12%	-4,19%
Produit des contributions directes (art 73111)	11 977 269	11 937 093	12 377 969		
Evolution en %	0,90%	-0,34%	3,69%	1,66%	3,35%
Fiscalité indirecte	5 411 271	4 876 393	4 912 619		
Evolution en %	5,19%	-9,88%	0,74%	-4,72%	-9,22%
Dotations	5 421 829	4 649 112	4 824 551		
Evolution en %	-2,38%	-14,25%	3,77%	-5,67%	-11,02%
Atténuation de charges (chap.013)	116 326	141 580	197 905		
Evolution en %	-10,66%	21,71%	39,78%	30,43%	70,13%
Fiscalité transférée					
Evolution en %	0,00%	0,00%	0,00%		
Autres recettes	1 668 433	1 632 033	1 250 378		
Evolution en %	-7,96%	-2,18%	-23,39%	-13,43%	-25,06%

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des recettes de fonctionnement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

La Recette du Square de Verdun cédé au département à 357 000 € a été versée en 2018.

Les bases fiscales restent stables, elles évoluent avec les travaux destinés à améliorer l'habitat. Depuis 2015, l'augmentation de la taxe foncière est nulle.

On constate une diminution des taxes d'habitation, la population est de moins en moins soumise à l'impôt.

Avec la loi d'exonération /dégrèvement de 2018, l'État devient contribuable à la place des ménages. Environ 80% des contribuables vont être bénéficiaires de cette mesure.

J.JACQUET explique que les contribuables sont dispensés de payer l'impôt dans sa totalité, (déduction d'une partie seulement de la taxe). L'Etat verse aux collectivités locales une compensation assise sur le montant des bases nettes de l'année précédente, et sur la base d'un taux gelé à son niveau de 1991.

La collectivité locale supporte donc un ticket modérateur proportionnel à l'augmentation de son taux de taxe d'habitation depuis 1991, mais bénéficie de l'accroissement éventuel des bases exonérées.

Concernant le dégrèvement : le montant du dégrèvement partiel est réduit d'un montant égal au produit de la base nette imposable par l'augmentation du taux global de taxe d'habitation constatée depuis 2000.

Le ticket modérateur est alors supporté par le contribuable dégrévé.

Il n'y a pas d'incitation pour les collectivités à adopter une politique fiscale plus modérée.

J.JACQUET souligne que cela sera plus concret, plus déchiffrable l'année prochaine.

Pour les dépenses d'investissements, une évolution est à noter entre 2015 et 2017, également un bond remarquable entre 2015 et 2017 pour les dépenses réelles d'équipement.

Ces équipements réalisés en 2017 comprennent :

- Projet CVCV
- Acquisition du bâtiment CESA
- 2ème tranche de l'accessibilité
- Déménagement du Conservatoire
- Aménagement de Beysac

Les recettes d'investissements sont en importante progression en 2017, ceci est justifié par la mobilisation de l'emprunt réalisé.

Pour mémoire, en 2016 aucun emprunt n'avait été mobilisé.

En 2017, on note une subvention de 400 000 € pour la piste d'Athlétisme.

Pour les recettes diverses sont à noter : les amendes de police 217 000 €.

Le Financement de l'investissement les chiffres sont les suivants :

- En 2017 : 296 000 € par épargne nette
- Taxes urbanisme : 156 000 €
- Produits de cession : 37 000 €

Concernant le remboursement, la commune a voulu continuer sur cette base. Dans 2 ans, le remboursement sera beaucoup plus faible, la situation sera beaucoup plus intéressante.

Un résultat négatif du financement diminuera le fonds de roulement, et servira à financer une partie de l'investissement. La collectivité devra surveiller à ne pas le faire diminuer de manière trop importante afin de garder des marges de manœuvre. Un résultat positif l'augmentera permettant ainsi de reconstituer un fonds de roulement qui pourra être utilisé pour des investissements futurs.

Pour les investissements en 2018 il est nécessaire de maintenir :

- les mêmes taux de fiscalité
- l'effort d'équipement
- la qualité des services municipaux
- les équilibres financiers

Les projets d'investissements sont les suivants :

### **CULTURE**

Travaux Bâtiments culturels	100 000 €
Rock School (1 <sup>ère</sup> tranche)	160 000 €
Restauration de la façade	270 000 €
Eglise de Garrigues	180 200 €

### **SPORTS**

Travaux des bâtiments sportifs	100 000 €
Main courante Stade Dartailh	20 000 €

### **EDUCATION**

Travaux (dans les Ecoles Maternelles)	100 000 €
Travaux (dans les Ecoles Élémentaires)	140 000 €

### **MARMANDE TRANQUILLITE**

Sanitaires Parking Rhin et Danube	33 000 €
Sanitaires Cimetière de Patras	30 000 €
Extension de la vidéo protection	60 000 €

### **CITOYENNETE**

Projet Voies douces (1 <sup>ère</sup> phase)	175 000 €
Signalétique	25 000 €
Mobilier Urbain	25 000 €
Eclairage Photovoltaïque	50 000 €

### **CADRE DE VIE**

Maitrise d'Œuvre	100 000 €
(Rue Charles de Gaulle et Place Clémenceau)	
Poursuite de l'OPAH RU	84 150 €
3 <sup>ème</sup> tranche Accessibilité	200 000 €
Travaux Chemins Ruraux	45 000 €
Square de l'Automne (Politique de la Ville)	200 000 €
Accessibilité de la Gare (1 <sup>ère</sup> Tranche)	200 000 €
Travaux Eau Potable, Eaux Pluviales,	215 000 €
Poursuite acquisitions foncières	300 000 €
Logiciels informatiques	25 600 €
Matériel informatique	52 000 €
Mobilier	10 000 €
Eclairage Public	80 000 €
Travaux Bâtiments divers	200 000 €
Travaux Economie d'Energie	85 000 €
Matériel de Transport	350 000 €
Démolition Ilot des Religieuses	80 000 €
Travaux CESAmé (1 <sup>ère</sup> Tranche)	672 000 €



S.BORDERIE souhaiterait savoir à quoi correspond le matériel de transport. J.JACQUET explique qu'il s'agit du renouvellement des véhicules (tondeuse hélicoïdale, fourgons, tondeuses, véhicule électriques etc. ...)

M. le Maire ajoute que c'est une nécessité car certains véhicules sont d'un autre temps. Ce renouvellement est évalué à 1 000 000 € et se fera entièrement sur 3 ans.

Le budget annexe assainissement travaux 287 000 €

Redevances d'assainissement perçues 438 598 €

J.JACQUET présente également les chiffres du budget annexe du SPANC, le budget annexe du parc de stationnement, le budget annexe de production d'énergie renouvelable, le budget annexe du Comoedia.

Le conseil municipal est invité à prendre acte du débat d'orientations budgétaires.

J.HOCQUELET remercie les services pour ce travail et les chiffres remis en amont.

Cependant, pour lui un débat d'orientations budgétaires est la vision de la majorité pour les années à venir en termes de stabilité, d'investissements etc. ...

Il pense que cette présentation est un « copier /coller » du rapport présenté en 2017. Il pense qu'il aurait été intéressant d'avoir des projections jusqu'en 2022, voir si la commune serait sur les mêmes trajectoires, comment serait envisagée l'évolution de l'épargne nette.

M. Le Maire juge que les termes de « copier /coller » ne sont pas sympathiques pour les services. Il s'accorde à dire que les bases du rapport sont les mêmes.

Concernant les projections, il essaie de se former le plus possible. Il juge cependant inutile de faire des projections à plus d'un an. Selon lui, il y a tellement d'aléas que les projections ne sont pas respectées, et n'auraient rien de réel.

Il ajoute qu'à l'Agglomération les projections sont à peu près correctes car les dépenses sont linéaires.

Il souligne que l'année prochaine la CAF nette sera redressée.

Il ne veut pas d'objectifs précis, et mettre en danger l'équilibre des services municipaux ou les projets.

Il veut continuer sur la même trajectoire, continuer à investir.

Il précise que c'est la première fois qu'un débat d'orientations budgétaires d'une telle qualité est présenté. Le choc des baisses de dotations de l'État a bien été amorti à Marmande.

J.JACQUET répond également à J.HOCQUELET en lui expliquant qu'il ne s'agit aucunement d'un « copier / coller » et félicite le travail de C. DE NADAI Directrice du Service Financier et du Pôle Ressources.

M.CERUTI souligne la clarté de cette argumentation.

Il juge que le poids de l'État pèse énormément sur notre budget.

Sa philosophie est de ne plus réduire le nombre d'agents, de ne plus externaliser mais au contraire valoriser le personnel municipal. Il ajoute que le nombre de Catégories A est en dessous de la moyenne nationale et que par conséquent leurs compétences sont mobilisées. Il souligne qu'il faut faire face à la baisse des recettes de la taxe d'habitation.

Il propose d'ajouter une taxe, d'instaurer une taxe sur les placements financiers des entreprises. Ceci permettrait un dynamisme économique. Il juge qu'il faut favoriser tout ce qui va dans le sens du développement économique.

Il ajoute que pour récupérer une dynamique fiscale il est nécessaire de construire des logements. Il invite le conseil municipal à être vigilant à cela. Il juge qu'il faut orienter et se mobiliser pour obtenir d'autres moyens.

M. Le Maire explique que par exemple par rapport à la fin des CAE, les agents se sont fortement mobilisés. La rentrée scolaire a été difficile mais les services ont été présents et se sont adaptés. D'ici à la fin de l'année, les CLAE sont surchargés de travail. Il faut trouver des solutions pérennes et il précise qu'ils sont sur le changement de la réorganisation du temps scolaire.

Concernant le soutien de l'État, M. Le Maire explique qu'il est invité au dîner avec notre Président de la République Emmanuel MACRON présent en ce moment à Agen et compte bien aborder cette problématique avec lui.

Il argumente en donnant quelques chiffres :

- o à Paris la DGF est de 447 € / hab
- o à Bordeaux Métropole de 488 € / hab
- o à Agen et son agglomération de 385 € / hab
- o à Marmande de 257 € / hab

M. le Maire explique son point de vue. Quelle est la portée de la DGF : l'État soutient en fait les concentrations, les mutualisations.

Hors si tout le monde habite au même endroit cela devrait coûter moins cher. La métropolisation se suffit à elle - même, elle n'a pas besoin de l'État. A Marmande, nous sommes à la moitié du soutien de l'État, il est convaincu que c'est chez nous qu'il faut venir. L'État ne doit pas encourager cette différence de traitement.

Le système est dangereux. L'État continue de soutenir des architectures qui n'ont pas besoin d'être soutenues. Il souligne que l'effort demandé est aussi fort à Marmande qu'à Paris.

Il pense que pour le développement territorial, l'État doit se pencher sur l'économie. Il ne s'agit pas que d'investir dans les entreprises. Les collectivités ont besoin d'ingénierie communale, ingénierie dans l'économie territoriale.

Il est par ailleurs inquiet par rapport aux bouleversements des CFA, inquiet pour le CFA de Marmande.

Il ajoute la nécessité d'être aidé pour les infrastructures, la nécessité de revoir la loi SRU. L'habitat est une priorité.

Il ajoute qu'il existe un réel besoin de transports lorsqu'on est loin, isolé.

Pour le numérique il est indispensable d'aller plus fort, plus vite.

Il souligne que la fiscalité est homogène alors que les charges ne sont pas les mêmes. Il y a pour lui une différence entre les administrés des campagnes et des métropoles.

Il souhaite une différence de traitement entre le soutien des grandes zones ruralisées et les campagnes.

J.HOCQUELET partage le point de vue de M.CERUTI.

Il revient sur le débat d'orientations budgétaires et explique à M. le Maire qu'il ne lui a pas demandé d'être « Madame Irma » mais qu'il souhaite simplement savoir comment il voyait les choses évoluer.

Il remercie à nouveau les services pour les chiffres.

M. le Maire lui répond qu'il est dans la réalisation des choses, qu'il respecte la loi, et il continue à faire ce qu'il faut pour désendetter et investir.

B.MANIER intervient. Il trouve ce rapport inquiétant et souligne que l'on est loin des intentions affichées dans le PPI.

Il précise qu'il entend deux discours différents : le discours volontariste qui indique de suivre le PPI et cet autre discours écrit le DOB.

Selon lui, en 2018 -2020 il y aura une détérioration de fonctionnement. La capacité à investir va fortement chuter à partir de 2018. Une nouvelle marge de manœuvre sera nécessaire, une maîtrise de la masse salariale, une rationalisation dans l'utilisation des équipements. Il aimerait savoir comment M. le Maire compte se positionner face à d'éventuelles difficultés financières.

Il précise qu'il partage la position de M. le Maire concernant la métropolisation.

M. le Maire lui répond que lorsqu'il cite une personne il le fait avec précision et ne trafique pas ses déclarations. Il l'interroge « où a-t- il entendu dire qu'il allait suivre le PPI ? »

Il explique que le PPI est une liste de projets d'investissements. Il s'agit d'un outil vivant où des projets disparaissent et d'autres apparaissent. Le PPI est une base de réflexions mises en pratique en fonction des choix politiques.

B.MANIER souligne que M. le Maire avait dit qu'il continuerait à investir, que le PPI était matière à investir.

M. le Maire répond à B.MANIER qu'il l'accuse de déclarations non faites. Il précise que le PPI est matière à projections qu'il s'agit d'une « liste à la Prévert ».

M. le Maire souligne que concernant les associations depuis 2011 / 2012 la volonté était de baisser les subventions de 5 %. Depuis l'an dernier, cette diminution a été suspendue car cela mettrait les clubs sportifs en difficultés. Les grands clubs ont besoin d'argent pour

l'encadrement. Il précise que pour le football, le rugby, et le basket les subventions augmenteront de 10 000€.

Il ajoute qu'aujourd'hui les sommes dévolues aux associations sportives, culturelles sont maintenues. Il précise que les associations vont rencontrer des difficultés parce qu'il va y avoir d'énormes baisses de subventions départementales et cela ne sera pas le fait de la ville mais du département.

Concernant la masse salariale, il préfère être prudent.

Concernant la rationalisation du patrimoine, quand ils sont arrivés certains bâtiments étaient vides, après étude ce qui n'est pas utilisé est vendu.

Il considère que la collectivité est dans une situation très saine.

J.JACQUET souligne que s'ils sont arrivés à ce résultat c'est le fait d'applications de mesures de prudence. Elle précise que la rationalisation du patrimoine était une préconisation sinon la collectivité allait vers des difficultés.

L.VALAY souligne la qualité du rapport tant sur le fond que la forme. Elle n'a pas souvenir d'avoir assisté à un rapport d'une telle qualité. Elle souligne le fait d'être arrivé à rattraper le retard en matière de rationalisation d'investissements dans un contexte budgétaire très tendu, d'investir pour l'avenir de la ville, de manier la fiscalité.

Elle trouve cela incroyable. L'augmentation des recettes promet selon elle un certain dynamisme. Elle félicite les agents.

L.VALAY revient sur le PPI. Elle explique qu'il existe, qu'il est là depuis 3 ans avec des cohérences. Elle conclut que 2018 ne sera pas facile mais elle se dit très satisfaite, et félicite tout le monde pour arriver à ce résultat-là.

M. Le Maire rappelle que c'est le fruit d'un travail collectif entre les élus et l'administration.

Il donne quelques chiffres pour positionner Marmande par rapport à la strate.

Aujourd'hui nous nous rapprochons de la moyenne nationale. Il est important de ne plus avoir d'étiquette de territoire surfiscalisé.

M.CERUTI évoque l'idée d'ajouter de la valeur, réfléchir à la valeur ajoutée distribuée aux groupes. Il revient sur la question des compteurs LINKY. Il demande le respect des gens. Il rappelle qu'un débat aura lieu le 13 mars à la salle Damouran.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

#### **Dossier n° 4 - Modification désignation des délégués à EAU 47**

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

#### **Dossier n° 5 - Convention de partenariat entre la Ville de Marmande et Val de Garonne Agglomération dans le cadre de la compétence Enfance 2018-2020**

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

#### **Dossier n° 6 - Mise à disposition auprès de la Cité de la Formation – Marmande**

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

#### **Dossier n° 7 – Création d'un comité technique et d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail communs entre la commune et le centre communal d'action sociale de Marmande**

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

#### **Dossier N° 8 - Exonération des redevances d'occupation du domaine public**

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

**Dossier n° 9 - Contrat emploi sport – Participation communale**

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

**Dossier n°10 - Restauration de la façade nord de l'église Notre-Dame de Marmande**  
**Autorisation de travaux**

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

**Dossier n°11 - Demande de subvention investissement 2018 au Département**

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

S.BORDERIE précise que ce projet est éligible, qu'il n'y aura aucune difficulté.

L.VALAY est ravie de cet accompagnement du Département.

**Dossier n°12 Convention APACAM.**

Votants : 32 Abstention : 06 (C.CILLIERES, F.FIGUES, J.HOCQUELET, A.MAHIEU, S.BORDERIE, M.CERUTI) Exprimés : 26 Contre : 00 - Pour : 26 – Dossier adopté (à la majorité)

A.MAHIEU intervient. Pour elle, il s'agit d'un dossier qui pose question. De mémoire, elle rappelle qu'il y avait une convention entre la FOL, l'Apacam et la Mairie. La convention avec la Fohl n'existe plus pourquoi par conséquent une diminution pour l'Apacam

L.VALAY souligne que ce dossier a déjà été vu en commission culture. Elle rappelle que l'Apacam est l'association qui gère le cinéma, qu'elle dispose d'un équipement culturel de grande qualité. Au sein de cette association il y a une double activité avec une activité commerciale, art et essai. L'association paie l'impôt sur la société (5000 € / an)

Par ordre d'importance, cette subvention est la seconde, la première étant GAROROCK. Elle souligne que durant ces dernières années, l'association a fait des bénéfices et payait l'impôt sur les sociétés. Ce qui traduit une bonne gestion. Nous demandons aux services municipaux de faire des efforts, c'est la même chose au niveau de l'Apacam, réduire les frais de fonctionnement.

Ce qui est proposé, c'est de réduire de 10 000 € en 2019 et encore de 10 000 € en 2020.

Cette diminution a pu être allouée à de nouvelles associations pour accompagnement. Par exemple : Mondoclowns, La Cerisaie.

Elle ajoute qu'il a été décidé de ne plus continuer le partenariat avec la Fédération des œuvres laïques.

A.MAHIEU souligne que si la fédération des œuvres laïques n'a plus de subventions elle refacturera à l'Apacam. Elle craint des difficultés de 2018 à 2020.

M. Le Maire ajoute que la municipalité n'a pas vocation à payer des structures qui paient des impôts.

L.VALAY précise que d'autres municipalités ont rejoint l'Apacam (ex: Miramont) et que si l'association se portait mal elle ne partirait pas sur des projets d'investissements.

M.CERUTI précise qu'il s'abstient sur ce dossier.

Votants : 32 Abstention : 06 (C.CILLIERES, F.FIGUES, J.HOCQUELET, A.MAHIEU, S.BORDERIE, M.CERUTI) Exprimés : 26 Contre : 00 - Pour : 26 – Dossier adopté (à la majorité)

**Dossier n° 13 - Convention de prestations Communication – Association Los Pimientos**

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)



- ◆ Décision n° 2018.034 – 08.02.2018 - Contrat de maintenance progiciel ASTRE GF
- ◆ Décision n° 2018.035 – 08.02.2018 - Animation estivale – spectacles Marionnettes
- ◆ Décision n° 2018.036 – 08.02.2018 - Mise à disposition gratuite de la salle de l'Espace Exposition au profit de la Société V.O Films.
- ◆ Décision n° 2018.037 – 12.02.2018 - Exposition de Bande Dessinée de Gaétan NOCQ
- ◆ Décision n° 2018.038 – 14.02.2018 - Convention de partenariat avec l'ASAM La Maison Arc en Ciel
- ◆ Décision n° 2018.039 – 12.02.2018 - Marmande en Fête – BATUPAGAÏ
- ◆ Décision n° 2018.040 – 12.02.2018 - Marmande en Fête – OLIZAMBA
- ◆ Décision n° 2018.041 – 12.02.2018 - Marmande en Fête – LOU BRASS BAND
- ◆ Décision n° 2018.042 – 12.02.2018 - Marmande en Fête – MELTING POT
- ◆ Décision n° 2018.043 – 12.02.2018 - Marmande en Fête – Balkanic Orkestar
- ◆ Décision n° 2018.044 – 12.02.2018 - Marmande en Fête – Booboo'zzz All Stars
- ◆ Décision n°2018.045 – 12.02.2018 - CONTRAT DE MAINTENANCE DU GROUPE ELECTROGENE DE L'ESPACE EXPOSITION
- ◆ Décision n° 2018.046 – 12.02.2018 - La maison des marmandais, spectacle Tata Milouda Samedi 24 février 2018
- ◆ Décision n° 2018.047 – 15.02.2018 - Renouvellement du contrat de maintenance Progiciel ORPHEE - Médiathèque
- ◆ Décision n° 2018.048 – 15.02.2018 - Renouvellement du contrat d'hébergement Progiciel ORPHEE - Médiathèque
- ◆ Décision n° 2018.049 – 15.02.2018 - LOCATION DE PAGODES – MARCHE DE NOEL
- ◆ Décision n° 2018.050 – 15.02.2018 - Convention d'utilisation des locaux de l'ALSH de Marmande « Lolya » pour l'activité CLAE au profit de la commune de Marmande
- ◆ Décision n° 2018.051 – 15.02.2018 - Convention d'utilisation des locaux de l'école Lolya Jules Ferry pour l'activité de l'ALSH au profit de Val de Garonne Agglomération
- ◆ Décision n° 2018.052 – 15.02.2018 - Adhésion à l'Association Marchés Publics d'Aquitaine
- ◆ Décision n° 2018.053 – 21.02.2018 - Convention de mise à disposition de logements municipaux en faveur du Centre Communal de l'Action Sociale de Marmande (CCAS)
- ◆ Décision n° 2018.054 – 21.02.2018 - Convention de mise à disposition de logements municipaux en faveur du Centre Communal de l'Action Sociale de Marmande (CCAS)
- ◆ Décision n° 2018.055 – 21.02.2018 - Contrat de prestations de services pour la gestion, l'entretien et le suivi sanitaire du pigeonnier
- ◆ Décision n° 2018.056 – 21.02.2018 - Marmande en Fête – GET 7 BRASS BAND
- ◆ Décision n° 2018.057 – 21.02.2018 - Marmande en Fête – HORIZONS CROISES
- ◆ Décision n° 2018.058 – 21.02.2018 - Marmande en Fête – LOS MATCHOTTES
- ◆ Décision n° 2018.059 – 21.02.2018 - Marmande en Fête – LOS BORRACHOS
- ◆ Décision n° 2018.060 – 21.02.2018 - Marmande en Fête – ACOUSTEEL GANG
- ◆ Décision n° 2018.061- 21.02.2018 - Marmande en Fête – BANDA 7
- ◆ Décision n° 2018.062 – 21.02.2018 - Marmande en Fête – LOS COPLEROS
- ◆ Décision n° 2018.063 – 21.02.2018 - Marmande en Fête – MISS COLLIE ET M. BREE
- ◆ Décision n° 2018.064 – 21.02.2018 - Marmande en Fête –V.G BRASS BAND
- ◆ Décision n° 2018.065 – 21.02.2018 - MGMS 47 Fête des Fleurs et des Saveurs
- ◆ Décision n° 2018.066 – 21.02.2018 - Marmande en Fête – UN PETIT AIR DE CABARET
- ◆ Décision n° 2018.067 – 22.02.2018 - TEK A(RT) TICKET

-----

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 22 heures 20.

Le Secrétaire de séance,  
Lydie ANGELY



Le Maire de Marmande,  
Daniel BENQUET





**Dossier n° 14 - Affectation des dépenses afférentes aux travaux réalisés en régie municipale par les Services Techniques. Travaux complémentaires pour 2018**

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

**Décisions :**

- ♦ Décision n° 2018.005 – 17.01.2018 - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE PREFIGURATION DU PROJET CESAmé
- ♦ Décision n° 2018.006 – 17.01.2018 - Tarifs préférentiels pour le spectacle de danse « No Land Demain ? » Mardi 23 janvier 2018 à 20h30 au Théâtre Comœdia
- ♦ Décision n° 2018.007 – 17.01.2018 - Festival MONDOCLOWS les 9, 10 et 11 février 2018
- ♦ Décision n° 2018.008 – 18.01.2018 - AVENANT SPECTACLE DIVALALA
- ♦ Décision n° 2018.009 – 22.01.2018 - Convention de don d'archives privées M. Christian HEISSAT
- ♦ Décision n° 2018.010 – 22.01.2018 - Convention de don d'archives privées M. Bernard DUPOUY
- ♦ Décision n° 2018.011 – 22.01.2018 - Opération Centre-Ville Cœur de Vie – Aménagement Promenade Cœur de Lion Marché n°16.13 – Lot n° 1 - Avenant n° 2
- ♦ Décision n° 2018.012 – 22.01.2018 - Contrat de maintenance du progiciel AGATE relatif à la gestion des associations
- ♦ Décision n° 2018.13 – 22.01.2018 - Spectacle CORPS TANGIBLES
- ♦ Décision n° 2018.014 – 25.01.2018 - Marché n° 17.11- Avenant n° 1- Lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11 - Marché n° 17.11 – Avenant n° 2 – Lot 9 - Aménagement de l'école de musique dans le palais de justice de Marmande
- ♦ Décision n° 2018.015 – 22.01.2018 - Spectacle CES FILLES-LA
- ♦ Décision n° 2018.016 – 25.01.2018 - Mission de coordination SPS de contrôles techniques et d'étude géotechniques - Marché n° 15.16 – Lot n° 1 Coordination de sécurité et protection de la santé - Avenant n° 1
- ♦ Décision n° 2018.017 – 25.01.2018 - Annulation de la régie de recettes du service des Archives
- ♦ Décision n° 2018.018 – 25.01.2018 - Vente d'un véhicule Renault Express
- ♦ Décision n° 2018.019 – 25.01.2018 - Vente d'un camion benne Iveco turbo ZETA
- ♦ Décision n° 2018.020 – 25.01.2018 - Annulation de la régie de recettes Galerie d'Art sacré
- ♦ Décision n° 2018.021 – 26.01.2018 - Contrat de spectacle pour « Raconte-moi Une Histoire » animé par Mme Catherine BOHL
- ♦ Décision n° 2018.022 – 30.01.2018 - Consultation n° 18.01 en vue de la passation d'un marché Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un hangar des anciens établissements CESA en vue de la création de locaux de répétition, de cours et d'enregistrement (déclaration sans suite)
- ♦ Décision n° 2018.023 – 01.02.2018 - CFM Radio – Fête des Fleurs et des Saveurs.
- ♦ Décision n° 2018.024 – 01.02.2018 - CFM Radio – Fêtes des Fleurs et des Saveurs
- ♦ Décision n° 2018.025 – 01.02.2018 - Lol ' Framboise Fêtes des Fleurs et des Saveurs
- ♦ Décision n° 2018.026 – 01.02.2018 - INTERFEL Fêtes des Fleurs et des Saveurs
- ♦ Décision n° 2018.027 – 02.05.2018 - La Petite Ferme de Pouillon Fêtes des Fleurs et des Saveurs
- ♦ Décision n° 2018.028 – 30.01.2018 - EXTENSION CONTRAT DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE FERMETURE AUTOMATIQUE AVEC LA SOCIETE LACROIX
- ♦ Décision n° 2018.029 – 06.02.2018 - Compagnie Biloba – Fête des Fleurs et des Saveurs
- ♦ Décision n° 2018.030 – 06.02.2018 - Marché n° 17.11- Avenant n° 2 - Lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11 Marché n° 17.11 – Avenant n° 3 – Lot 9 Marché n° 17.13 – Serrurerie – Avenant 1 Aménagement de l'école de musique dans le palais de justice de Marmande
- ♦ Décision n° 2018.031 – 07.02.2018 - Autorisation d'ester en justice – Désignation d'un avocat Requête en Référé du Préfet de Lot-et-Garonne A l'encontre de la délibération n° 2017 H 01 du 11 septembre 2017
- ♦ Décision n° 2018.032 – 05.02.2018 - Spectacle MANU PAYET
- ♦ Décision n° 2018.033 – 08.02.2018 - Convention tripartite portant sur le prélèvement automatique des factures d'électricité émises par Direct Energie à la Ville de MARMANDE